

**COMMUNIQUE DE PRESSE**  
**Communication du Collège communal**  
**lors du Conseil communal du**  
**lundi 26 juin 2017**

**Contact** : L.Comminette laurence.comminette@liege.be  
**GSM** : 0474/940.149.

Mesdames, Messieurs les journalistes,

**Hommage à Monsieur Edouard Close**

Né à Verviers le 8 août 1929, Edouard Close, ancien Bourgmestre est décédé le 2 mars dernier.

Ebéniste de formation, Edouard s'engage en politique tout en reprenant des études en législation sociale et du travail. Militant socialiste, secrétaire général puis président national des Jeunes Gardes socialistes dont il deviendra éditeur du journal dans les années cinquante.

Elu Conseiller communal de la Ville de Liège en 1958. Il sera installé en 1959 et restera membre de cette Assemblée jusqu'en 1990.

Figure liégeoise bien connue, Edouard occupera de nombreuses fonctions politiques dont celle d'Echevin de l'Instruction publique (1971) qu'il abandonnera lorsqu'il sera nommé Secrétaire d'État, adjoint au ministre des Affaires économiques, en charge de l'Économie régionale wallonne en 1972. En 1973, il devient Ministre de l'Intérieur dans le gouvernement Leburton (1973-1974).

Dès cette époque, il s'investira beaucoup dans le dossier de la fusion des communes. De retour à Liège, il retrouve des fonctions scabinales, et prend en charge les Affaires sociales (1974-1976). Il sera également élu Sénateur en 1974 (1974-1976) où il présidera la Commission de l'Intérieur du Sénat où il continue à suivre avec attention la fusion des communes.

En 1977, il sera d'ailleurs le premier Bourgmestre du Grand Liège. Dans ce cadre, il veillera à assurer un équilibre et un même service au public dans toutes les communes fusionnées avec Liège. Il instaura d'ailleurs, les antennes administratives dans chaque entité.

En 1978, il initie l'accord des Bourgmestres des grandes villes wallonnes concernant leur rôle respectif dans la Wallonie en gestation.

En 1982, il constituera une majorité inédite en associant, pour la première fois, les Ecologistes au pouvoir dans une grande ville.

Dans les années 80, Edouard Close sera confronté aux difficultés financières de la Ville de Liège et de sa dette. Un moment difficile dans la vie politique de nombre d'entre nous.

Grand supporter du Standard et amateur de pêche, Edouard Close fut un Bourgmestre promeneur et souriant, très proche de ses concitoyens. Il attachait une grande importance à être présent de manière régulière dans l'ensemble des quartiers liégeois. Défenseur des valeurs liégeoises, Edouard mettait grand soin à être le Bourgmestre de tous.

Le Collège et le Conseil communal présente à sa famille, à son épouse Fernande, à sa fille Marie-Louise, à son petit-fils et à ses proches leurs sincères condoléances.

## **Plan de gestion : Transfert du service de Promotion de la Santé**

Le Collège propose au Conseil d'adopter la convention-cadre organisant le transfert du service de Promotion de la Santé à l'école de la Province de Liège, de manière telle que le transfert soit opérationnel lors de la rentrée scolaire 2017-2018.

La Ville de Liège, comme pouvoir organisateur, dispose de son propre service de promotion de la santé à l'école, chargé d'effectuer les visites médicales des 18.000 élèves de l'enseignement communal. Actuellement, ce service occupe 29 agents (24,5 ETP), répartis dans 4 bâtiments, ce qui représente un coût annuel de 1.251.252 €.

La Province de Liège organisant déjà ce service au bénéfice de 63 communes de son territoire, la Ville de Liège l'a sollicitée afin de reprendre ce dispositif et soulager ainsi les finances communales sans porter atteinte à la qualité du service au bénéfice des élèves liégeois et sans répercussion sur l'emploi des agents concernés.

Cette opération permet :

- De maintenir le caractère public du service ;
- De garantir la qualité de celui-ci ;
- De préserver le personnel communal, puisque 12,9 ETP ont été transférés sans perdre le moindre avantage. 9,7 ETP, ont été réaffectés en interne pour compenser des départs à la pension.  
6 membres du personnel communal (6 médecins ; 1,9 ETP) n'ont pas souhaité rejoindre l'administration provinciale et ont donc été licenciés par le Conseil communal.
- La Province occupera gratuitement les bâtiments jusque fin 2017. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et pour une durée d'un an, une location sera conclue, pour un loyer annuel de 60.000 €. Au-delà, la Province envisage l'acquisition du bâtiment principal.

## **Sécurisation des commissariats et de l'accueil de l'Hôtel de Police**

Le Collège considère qu'une police bien formée et bien équipée est indispensable pour la gestion des nombreuses missions qui incombent à la Zone de Police d'une métropole comme Liège.

Depuis les attentats de janvier 2015, le Collège et le Conseil ont veillé à ce que l'ensemble du personnel bénéficie de la totalité du matériel nécessaire au bon déroulement des missions de sécurisation des agents.

Une autre part de la réflexion portait également sur la sécurisation des bâtiments. Des travaux et aménagements ont ainsi été programmés et budgétisés en 3 phases.

En 2015, les budgets votés (141.414,58€ TVAC) concernaient la sécurisation des accueils des commissariats avec l'installation de caméras et de boutons « alarme » reliés directement au Centre de Gestion des Evénements.

En 2016, ils portaient sur la fermeture des accueils des commissariats par une vitre anti- effraction avec hygiaphone, micro et passe documents (160.742,99€ TVAC).

En 2017, la dernière phase porte sur les travaux de blindage du bas des comptoirs des accueils et les travaux de sécurisation du vitrage extérieur de certains commissariats.

Les projets des nouveaux commissariats et les travaux de rénovation de l'accueil de l'Hôtel de Police intègrent ces mesures de sécurisation.

Le Collège propose au Conseil d'adopter les marchés relatifs aux

### **Travaux de blindage des accueils : montant 104.731,13 € TVAC**

9 commissariats sont concernés (Jupille, St Léonard, Chênée, Longdoz, Droixhe, Ste Walburge, Grivegnée, Outremeuse et Wandre) ainsi que l'accueil de la BJ.

En ce qui concerne les Guillemins et Ste Marguerite, ces travaux ont été inclus dans les cahiers des charges des nouvelles constructions. Les accueils d'Avroy et de WLC seront refaits l'année prochaine et intégreront ces normes. Idem pour celui d'Angleur, actuellement en rénovation.

### **Travaux de sécurisation du vitrage extérieur de certains commissariats : montant 77.749,30 € TVAC**

La grande majorité des commissariats disposent de vitres de sécurité à l'extérieur. Il s'agit ici d'uniformiser cette mesure.

Celle-ci est également prise en compte dans le cadre des dossiers de construction.

En attendant ces nouvelles constructions, une solution de sécurité moins lourde (pas de permis ni de changement de châssis) et moins onéreuse a été préférée, à savoir le placement de caillebotis extérieurs permettant d'arrêter les projectiles.

### **Travaux d'aménagement de l'accueil de l'Hôtel de Police : montant 526.328,52 € TVAC**

Ce projet porte sur :

- la réfection de l'entrée avec des vitres extérieures en vitrage de sécurité pour l'ensemble du rez-de-chaussée
- la création de : deux salles d'attente (avec sas de confidentialité), un bureau d'Inspecteur principal de police et de deux locaux d'audition "rapide", un WC PMR et d'un WC public, un patio pour fumeurs
- l'aménagement d'un comptoir d'accueil sécurisé (vitres anti effraction, blindage...)
- la mise en place de nouvelles technologies (borne interactive, écrans d'information)

le déplacement d'un vestiaire

- ...

### **Centres culturels liégeois, contrats-programmes 2019-2023**

Dans le cadre du décret relatif aux Centres culturels du 21 novembre 2013, les 4 Centres Culturels liégeois doivent déposer une demande de reconnaissance d'un projet commun d'action culturelle intensifiée portant sur le territoire de la ville pour le 30 juin 2017.

Le Collège propose au Conseil d'adopter les demandes de reconnaissance spécifique à chaque institution ainsi que le projet commun d'intensification dont le Centre culturel de Liège – Les Chiroux est le porteur auprès de la fédération Wallonie-Bruxelles.

#### 1° Le contrat-programme

Chaque centre déposera son projet de contrat-programme. Pour rappel, il s'agit de la convention qui lie la ville et le centre culturel. On trouve également mention des modalités de la coopération privilégiée qui sera mise en œuvre par chacun des centres avec le comité culturel Bressoux-Droixhe qui gère l'Espace Georges Truffaut.

Ce processus s'inscrit dans une logique dite d'intensification laquelle préconise la couverture géographique la plus large pour le développement de l'action culturelle. Le Centre culturel de Liège – Les Chiroux sera le porteur de l'intensification auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Par ailleurs, les 4 Centres favoriseront la création de partenariats avec les opérateurs culturels et plus particulièrement avec les réseaux de bibliothèques, les centres d'expression et de créativité, les maisons des jeunes ainsi que le service « Proximité » de la ville.

## 2° Le dossier de reconnaissance

Il s'agit ici de solliciter auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles une reconnaissance assortie d'un financement sur un mode paritaire (50% ville et 50% Fédération Wallonie-Bruxelles). Après dépôt, l'instruction des dossiers s'opère sur une période de 18 mois avant la décision finale.

L'activation de l'ensemble de ce processus doit à terme garantir la mise en œuvre d'un projet défini dans une logique communale intégrée.

Notons encore que la Ville de Liège soutient financièrement (+ de 425.000 € par an) les Centres Culturels sans compter les frais indirects (personnel détaché, mise à disposition de locaux, etc.)

Concluons en insistant sur l'importance du réseau des centres culturels dans les enjeux d'une politique qui vise notamment à assurer l'exercice des droits culturels pour l'ensemble de la population liégeoise.

## **Rentrée 2017 : un tout nouveau journal de classe, tout en couleurs, tout en valeurs !**

Le journal de classe est un outil de travail primordial pour l'élève et un précieux vecteur de communication entre les parents et les enseignants. Dès le 1<sup>er</sup> septembre, une version actualisée et haute en couleurs sera distribuée dans les écoles du pouvoir organisateur (PO) de la Ville.

Mais il n'est pas seulement ici question d'emballage. La couverture du nouveau journal de classe portera désormais la mention de deux des valeurs inscrites aux fondements de l'enseignement communal : l'égalité de genre et la lutte contre le racisme, (2 chartes votées par le Conseil communal.

Dans ses pages intérieures, le Projet éducatif de l'enseignement communal liégeois a également été actualisé. Ce texte, approuvé ce lundi par le Conseil, dresse notamment la liste des finalités éducatives du PO Ville de Liège, soit l'ouverture aux autres, la créativité, la liberté, la responsabilité, l'autonomie, l'esprit critique, l'égalité, la solidarité, l'authenticité, l'épanouissement personnel et l'efficacité.

Il réaffirme aussi la neutralité de l'enseignement communal, reposant sur le décret du 17 septembre 2003 qui organise la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné. D'autres mentions importantes de ce texte signifient le respect de l'école aux libertés et droits fondamentaux définis par la Constitution, la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et toute convention internationale relative aux droits de la personne humaine.

Le projet éducatif de l'enseignement communal liégeois y reconnaît également le rôle premier et irremplaçable des parents dans l'éducation de leurs enfants, entendant les associer directement et activement à la mise en œuvre de toute sa politique d'enseignement.

Le journal de classe est un document important pour l'élève et ses parents, merci de prévenir l'école si vous le trouvez.

Ceci  
est mon  
JOURNAL  
DE  
CLASSE

Tu es en 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> année, tu réfléchis à l'orientation de tes études secondaires et au choix d'une école ?



LIEGE  
ECOLES  
INFOS



Îlot Saint-Georges  
La Batte, 10 (2ème étage)  
4000 Liège

tél. : 04/221 92 79  
lei@ecl.be  
www.ecl.be

LIEGE CONTRE  
LE RACISME

*Le Conseil communal de Liège s'oppose à toute forme de discrimination raciale, ethnique, philosophique ou religieuse et s'engage à garantir un accès égal pour tous à tous les services de la Ville.*

